



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte



COMITE SYNDICAL

Jeudi 9 février 2023 – 18H30

Vernou-en-Sologne

ARRONDISSEMENT DE ROMORANTIN-LANTHENAY – EFFECTIF LEGAL DU COMITE SYNDICAL : 60

Les élus du Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne se sont réunis en comité syndical, le jeudi 9 février deux-mille-vingt-trois à 18 heures 30 minutes, à Vernou-en-sologne, Maison des Associations – 40 rue des Marnières, sous la présidence de Monsieur Pascal BIOULAC.

Étaient présents : M. Pascal BIOULAC, M. Christophe THORIN, Mme Virginie VERNERET (Conseillers départementaux), M. Alexandre AVRIL, Mme Catherine LUNEAU (CCSR), M. Philippe AGULHON (CCSE), M. Patrick MORIN, M. Thierry PFOHL (Chaon), M. Francis VALTER (Chaumont-sur-Tharonne), M. Michel BUFFET, M. Robert GARNIER (Dhuizon), M. Jean-Pierre GUEMON, Mme Laurence LASSUS (La Ferté Beauharnais), Mme Isabelle GASSELIN, Mme Pierrette DUPRÉ (La Ferté-Imbault), M. Eric FASSOT, M. Alain MAUPEU (La Marolle-en-Sologne), M. Laurent CARNOY, Mme Elodie SIMON (Lamotte-Beuvron), M. Sébastien GAY, M. Jean-Pierre AMOUREUX (Marcilly-en-Gault), M. Pascal LIEUVE, M. Thierry PASCAULT, (Millançay), M. Éric MORAND, M. Patrick HIRON (Montrieux-en-Sologne), M. Guillaume GIOT, M. Aymeric BARRE (Neung-sur-Beuvron), M. Eric GUILLOU, M. Pierre BARJOU (Nouan-le-Fuzelier), , Mme Sylviane DEWEILDE (Orca), Mme Bernadette COURRIOUX, M. Michel GIRAUDON (Pierrefitte-sur-Sauldre), M. Christian LÉONARD, M. Jean-Claude CLÉMENT (Saint-Viâtre), M. Raphaël JOUSSET , Mme Chantal COUTAUD (Salbris), M. Philippe BENGHEZAL (Selles-Saint-Denis), M. Jean-Michel DEZELU, M. Jean-Marie HARRAULT (Souesmes), Mme Chantal MEERSSCHAUT, M. François BARDON (Souvigny-en-Sologne), M. Gérard CHOPIN, Mme Joëlle BOUVY-TESTARD (Theillay), M. François D'ESPINAY SAINT LUC (Veilleins), M. Nicolas DEGUINE, M. Anthony GUICHARD (Vernou-en-Sologne), M. Hubert CHEVALLIER (Villeny), M. Christian MAUCHIEN, M. Jean-François LAHAYE (Vouzon), Mme Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY (Yvoy-le-Marron).

Étaient absents excusés : Mme Tania ANDRÉ (Conseillère départementale), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), , M. Adrien SABOUREAU (Orca), M. Angel BENITO (Salbris) M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis), M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Françoise DUCHÊNE (Villeny), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron).

Avait donné pouvoir : 2.

Secrétaire de séance : Laurence LASSUS

Nombre de membres titulaires en exercice : 60

Nombre de membres présents : 50

Nombre de votants : 50 + 2 pouvoirs

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

Date de la convocation et de l'ordre du jour : le 17 janvier 2023 - Arrêt du SCoT le 27 janvier 2023 + relance le 01 février 2023
Assistaient également au Comité syndical : Mme KANENGIESER et Mme VENON.

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 9 FEVRIER 2023 A 18H30 Salle des associations – Vernou-en-Sologne

Le Président du Pays de grande Sologne ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 18h30 :

- Le Président remercie le Maire de Vernou-en-Sologne, Nicolas DEGUINE, pour son accueil.
- Le Président accueille Monsieur Michel GIRAUDON, représentant la commune de Pierrefitte-sur-Sauldre, en remplacement de Madame Pirrko TURUNEN.
- Il excuse Mme Tania ANDRÉ (Conseillère départementale), M. Patrick LUNET, M. Jean-Christophe DUPONT (CCCS), Mme Agnès THIBAUT (CCSE), M. Patrice PAUL (Chaumont-sur-Tharonne), Mme Evelyne FOUCHER (Dhuizon), Mme Yolaine DE BEAUCHESNE, M. Gérard CHÉRON (Nouan-le-Fuzelier), , M. Adrien SABOUREAU (Orca), M. Angel BENITO (Salbris) M. Stéphane LEROY (Selles-Saint-Denis), M. Alexandre DHOMMÉE (Souvigny-en-Sologne), Mme Ghyslaine DOGNIN (Veilleins), Mme Françoise DUCHÊNE

(Villeny), M. Daniel LOMBARDI (Yvoy-le-Marron) et Mesdames CAILLOU-ROBERT et BENASSY, conseillères régionales.

- Il indique que Monsieur Stéphane LEROY a donné pouvoir à Monsieur Philippe BENGHEZAL, et que Madame Françoise DUCHÊNE a donné pouvoir à Monsieur Hubert CHEVALLIER.
- Il fait ensuite appel à candidature pour nommer **un secrétaire de séance**. Madame Laurence LASSUS, 1^{ère} adjoint de La Ferté Beauharnais, se porte volontaire pour remplir cette fonction. Cette décision est entérinée par un vote à main levée.
- Puis, le Président soumet au vote des délégués **l'approbation du procès-verbal de la séance du 3 octobre 2022 à Lamotte-Beuvron**.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Avant de démarrer les travaux, Monsieur Alexandre AVRIL, maire de Salbris et Conseiller régional indique qu'il regrette que le comité syndical se tienne ce jour, alors que la Région est en session. Le Président lui répond qu'il regrette également que les conseillers régionaux ne puissent assister au comité mais que le Pays les invite systématiquement à toutes nos séances de travaux, ce qui n'était pas le cas avant sa présidence. Il précise qu'il est difficile de convenir d'une date qui satisfasse l'ensemble des 25 communes et des 60 délégués.

Pascal BIOULAC, Président, rappelle ensuite aux délégués l'ordre du jour communiqué à l'ensemble des élus le 17 janvier dernier.

ORDRE DU JOUR :

1. **ARRET DU SCOT SOUMIS AU VOTE DES DELEGUES** – renouvellement des vacances pour un chargé de mission urbanisme sur 2023
2. **INFORMATION DOSSIERS CRST**
3. **INFORMATION DISPOSITIF LEADER**- renouvellement de la convention animation gestion jusqu'à la fin du programme et mise en œuvre de la prochaine programmation.
4. **ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE** : demande de subventions pour la réalisation du diagnostic de territoire
5. **DELIBERATIONS – QUESTIONS DIVERSES :**
 - **Coopération Décentralisée** – point d'étape et demande de subvention auprès de la Région pour préparer la prochaine coopération
 - « **Petites Villes de Demain** », demande de subvention pour le financement du poste.
 - **RH - Renouvellement de la convention de mise à disposition** d'un agent « services ressources humaines » de la mairie de Lamotte-Beuvron
 - **Etat d'avancement du projet Sportif de territoire**

1- ARRET DU SCOT DE GRANDE SOLOGNE :

Le Président rappelle aux élus que les travaux du SCoT ont été initiés en 2016 et qu'après des désaccords profonds ceux-ci ont été interrompus en 2018, puis repris intégralement en 2019 à partir du PADD.

Le Président évoque les temps forts de l'élaboration du document : **par délibération du 2 juillet 2015, le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne a prescrit les modalités d'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle de son territoire.**

Puis, il laisse la parole à Madame Lila CHAUVEAU, consultante au cabinet E.A.U, qui accompagne le syndicat mixte du Pays de Grande Sologne dans l'élaboration du SCoT.

Madame CHAUVEAU présente l'ensemble de la démarche et des travaux réalisés depuis 2016.

PERIMETRE ET OBJECTIFS :

L'ambition de ce document devait aboutir à :

- Proposer une vision partagée de la Grande Sologne,
- Elaborer un projet de développement équilibré du territoire.

Le SCoT doit permettre de coordonner les actions menées en matière d'aménagement du territoire et veiller à la cohérence des politiques sectorielles centrées sur les questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacement, d'économie, d'environnement et d'équipements.

Ce projet doit mettre en pratique une gestion intégrée et économe de l'espace fondée sur les principes du développement durable et de solidarité territoriale, en prenant en compte les atouts et les fragilités du territoire :

- Un développement touristique s'appuyant sur les spécificités et les richesses locales qui apparaissent comme une des valeurs fortes du territoire,
- Le soutien au dynamisme économique,
- Le renforcement de la cohésion du territoire face aux influences extérieures et l'organisation d'une gouvernance avec les territoires voisins afin de tirer parti de la position centrale et de l'attractivité de la Sologne,
- La réflexion sur l'organisation spatiale et l'armature territoriale,
- La définition des grandes orientations sur la politique des transports et des déplacements,
- La préservation de la richesse paysagère naturelle et patrimoniale, le maintien de la biodiversité et la préservation des espaces agricole, piscicole et forestière,
- La reconnaissance d'une identité culturelle forte.

LE CONTEXTE ET LE CADRE D'ELABORATION DU PROJET DE SCOT DE GRANDE SOLOGNE

Le territoire du Pays de Grande Sologne est situé au sein du département du Loir-et-Cher dans la région Centre Val-de-Loire.

Le territoire se caractérise par 25 communes et 3 EPCI : la CC Cœur de Sologne, la CC de la Sologne des Étangs, et la CC de la Sologne des Rivières.

L'élaboration du SCoT du Pays de Grande Sologne a été lancé en avril 2016.

Entre 2016 et 2023, plusieurs grands temps ont eu lieu :

- 2016 - 2017 : élaboration du diagnostic, de l'EIE, d'un premier PADD et d'une ébauche de DOO
- 2018 : Désaccord politique sur le PADD et DOO
- 2019 : Mise à jour du diagnostic et reprise du nouveau PADD
- 2020 : Contexte sanitaire majeur ralentissant la procédure d'élaboration
- 2021 - 2022 : nouveau PADD et DOO en tenant compte des évolutions réglementaires notamment liées à la loi Climat et Résilience, les divers schémas régionaux élaborés depuis 2015, et le SRADDET.

Le dossier de Schéma de Cohérence Territoriale est composé de différentes pièces, toutes consultables en ligne sur le site : <https://scotgrandesologne.proscot-eau.fr> :

Il est constitué des documents suivants :

1- Un rapport de présentation

Le rapport de présentation exprime une vision partagée du territoire et définit les enjeux à une échéance de 20 ans. Il est décomposé ainsi :

- Diagnostic et état initial de l'environnement

- Justification du choix des retenus
- Analyse et justification de la consommation d'espaces naturels, agricoles
- Articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes
- Evaluation environnementale
- Un résumé non technique

2- Un Projet d'Aménagement et de développement Durables (PADD) qui expose la stratégie de l'action publique et décliné selon 5 objectifs :

- Objectif 1 : valoriser le « typiquement solognot », en le préservant mais aussi en le partageant,
- Objectif 2 : Affirmer l'unité et le rayonnement par la synergie de tous les territoires et la qualité de vie,
- Objectif 3 : Booster la vitalité de l'économie en mettant nos atouts au service d'une activité renforcée,
- Objectif 4 : Intégrer l'urgence climatique et environnementale pour atteindre l'excellence éco-responsable.
- Objectif 5 : être acteur dans la santé du territoire.

Le PADD fixe l'armature territoriale et affirme l'accueil d'environ 1 530 habitants supplémentaires d'ici les 20 prochaines années (soit en moyenne +0,25%/an).

Le PADD a été présenté et le débat acté en comité syndical le 27 septembre 2021.

3- Un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui regroupe les dispositions prescriptives du SCoT.

Document cadre pour l'aménagement du territoire, il édicte les règles d'urbanisme que doivent respecter les documents inférieurs. Son architecture se décline en trois grandes parties (puis en orientations) de la manière suivante :

- Structurer des espaces de vie complémentaires et solidaires, connectés aux espaces voisins
Orientation
- Renforcer un tissu économique diversifié et des savoir-faire historiques tout en mettant l'accent sur la qualité
- Affirmer et valoriser l'identité solognote, facteur d'attractivité

La proximité :

Améliorer encore la réponse aux besoins des habitants et visiteurs en équipements, services et commerces, en s'appuyant sur les rôles complémentaires des villes & villages.

Des ressources abondantes :

Provenant d'un système écologique très dense avec lequel le développement doit nécessairement s'articuler pour un territoire durable et agréable.

La réduction de consommation d'espace

La consommation d'espace sur 2011-2021 a été, selon la méthode CEREMA et les derniers chiffres publiés, de 177,6 ha (10 ans), soit un rythme moyen de 17.76 ha /an.

Le projet du SCoT limite la consommation d'espace totale à 122,92 ha sur 20 ans (2023-2042 inclus), soit un rythme moyen de 6,15 ha/an en moyenne. Il opère ainsi un effort de réduction de 65,4% du rythme de la consommation d'espace par rapport à celui observé sur 2011-2021 par la méthode CEREMA avec les chiffres les plus actuels.

Au surplus, la programmation par phases de 2 décennies dans le DOO permet d'atteindre les objectifs de réduction de la consommation d'espace suivants :

- Sur la première décennie 2023-2032, une réduction 61,6% du rythme de la consommation d'espace par rapport à celui observé sur la période 2011-2021. - En effet, la consommation maximale d'espace fixée dans le DOO du SCOT sur cette décennie est de 68,16 ha, soit 6,82 ha/an en moyenne.

A la date de rédaction du présent document la Loi Climat fixe une trajectoire vers la zéro artificialisation nette à horizon 2050, à minima à l'échelle de la France métropolitaine et de chacune de ses régions.

- Sur la seconde décennie 2033-2042, un effort supplémentaire de réduction du rythme de la consommation d'espace correspondant à 69,1% par rapport observé sur la période 2011-2021. La consommation maximale d'espace fixée dans le DOO du SCOT sur cette décennie est de 54,76 ha, soit 5,48 ha/an en moyenne.

Le projet du SCoT contribue ainsi, à son niveau et sur la temporalité de sa programmation (horizon 2042), à la trajectoire vers le zéro artificialisation nette promue par la Loi Climat.

Madame Isabelle GASSELIN, Maire de La Ferté Imbault, demande des précisions sur les modalités de calcul des chiffres présentés pour les besoins en logements.

Madame Lila CHAUVEAU, consultante E.A.U, indique que ceux-ci relèvent d'un certain nombre d'indicateurs réalisés et que l'enveloppe des besoins logements par communauté de communes a été définie en fonction des résultats du diagnostic. Elle précise que l'important est de se rapprocher de ces chiffres mais qu'il existe une souplesse à l'intérieur de chaque communauté de communes.

Le Président Pascal BIOULAC, précise que le projet de SCoT répond à la fois aux exigences du SRADDET mais également à la Loi Climat et Résilience.

BILAN DE LA CONCERTATION

L'article R143-7 du code de l'urbanisme qui arrête un projet de SCoT peut simultanément tirer le bilan de la concertation, en l'application de l'article L103-6 (anc R122-9).

La délibération du 2 juillet 20215 du syndicat mixte définit la méthode et les procédés de concertation tout au long de la procédure dont les objectifs sont de prendre en compte les points de vue des publics et les différentes contributions durant toutes les phases d'élaboration du document.

Elle prévoit les dispositions suivantes :

Assisté d'un prestataire extérieur, le syndicat mixte s'engagera dans une démarche de concertation propice au dialogue afin de permettre l'expression du plus grand nombre et l'enrichissement du projet global.

A cette fin, des modalités de concertation sont proposées tout au long de l'élaboration du SCoT :

- Association des forces vives du territoire (élus, institutionnels, socio-professionnels, associatifs, membres du Comité 21 ...);
- Concertation avec la population. À cette fin, des supports dédiés de communication et de contribution seront proposés au Pays, aux intercommunalités et aux 25 communes. Ces supports, accessibles du grand public, seront adaptés aux modes de communication usuels des collectivités (lettre de Pays, site internet, bulletin municipal...) et aux cibles (accessibilité, vulgarisation de la démarche, pédagogique, visuel attractif...);
- Des évènements interactifs réuniront ces différents types d'acteurs aux étapes clés de l'élaboration du SCoT à l'échelle du Pays ou des intercommunalités.
- Des éléments de synthèse qui seront mis à disposition d'un large public notamment aux étapes suivantes de l'élaboration :
 - o Après validation du diagnostic,
 - o Après arrêt du PADD,
 - o Après l'arrêt du projet du SCOT par le Comité Syndical,
 - o À l'issue de la concertation, le Comité Syndical en tire le bilan (article 1300-2 du code de l'urbanisme).

Le bilan de la concertation montre :

- Que les élus communaux et intercommunaux ont été mobilisés et consultés à plusieurs reprises pour échanger sur le projet de SCoT,
- Que les personnes publiques associées ont pu prendre connaissance très en amont du projet lors des réunions thématiques ou spécifiquement pour elles, leur permettant ainsi de réagir auprès du comité syndical avant l'arrêt du projet,
- Que les acteurs ont pu s'informer régulièrement de l'avancement du projet notamment grâce à la mise en ligne des documents sur le site dédié,
- Que les habitants ont été tenus informés de l'avancée de la révision par différents canaux.

ARRET DU PROJET DE SCOT :

Conformément au code de l'urbanisme, le projet SCoT est arrêté par délibération du syndicat mixte du Pays de grande Sologne. Il est ensuite transmis aux personnes publiques associées qui disposent de trois mois pour donner leur avis.

Le projet ainsi que les Personnes Publiques Associées, sont soumis à enquête publique (art. L143-22, code de l'urbanisme, anc L122-10, alinéa 1) pendant une durée de 1 mois conformément aux dispositions du code de l'environnement. A l'issue de cette enquête, le projet de schéma est éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des personnes Publiques Associées.

Conformément à l'article L143-28 du code l'urbanisme (anc L122-13), à l'issue d'un délai de 6 ans après la délibération d'approbation du SCoT, le syndicat mixte procèdera à une évaluation de l'application du schéma.

DELIBERATION N°2023-03 : ARRET DU SCOT**Le Comité syndical, après en avoir délibéré :**

- Arrête le bilan de la concertation mise en œuvre dans le cadre de l'élaboration du SCoT,
- Arrête le projet du SCoT,
- Autorise le Président à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente décision,

DIT QUE :

- La présente délibération ainsi que le bilan de la concertation et le projet de SCOT annexé seront transmis aux personnes publiques et organismes dont l'avis est prévu par l'article L143-20 du code de l'urbanisme,
- La mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable sera saisie pour avis au titre de l'évaluation environnementale du SCOT conformément aux articles R 104 -1 et R 104-21 du Code de l'urbanisme,
- Que le projet de SCOT arrêté sera soumis à enquête publique,

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège du Syndicat mixte et au siège des communautés de communes et des communes membres concernées conformément à l'article R143-7.

AVIS DU COMITE SYNDICAL :**VOTES POUR : 51****VOTE CONTRE : 0****ABSTENTION : 1**

2- INFORMATIONS DOSSIERS CRST :

En préambule, le Président indique à l'ensemble des élus que le Bureau de Pays du 10 janvier dernier a décidé à l'unanimité de demander systématiquement les délibérations des collectivités ainsi que les plans de financement des communes pour monter les dossiers CRST. Puis, il présente les derniers dossiers adoptés en Bureau :

- ✓ **Camille SAVOURÉ – productrice de petits fruits rouges – Lieu-dit « La Croix » - Pierrefitte-sur-Sauldre** - réaménagement d'un bâtiment et création d'une salle de vente - 5 300 € (Taux 25% + bonif 10% JA).
- ✓ **BLANCHARD – exploitante polyculture et productrice (miel – volaille – vaches – plantes séchées...)** - lieu-dit « Le Chêne » - Pierrefitte-sur-Sauldre - création d'un nouvel atelier de production d'huile de colza et installation d'un distributeur (avec casiers réfrigérés) pour la commercialisation des produits - 5 200 € (taux : 25% + 10% bonification JA).
- ✓ **Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) - Réaménagement du site de l'étang de Beaumont Montrieux-en-Sologne : 35 600 €**
- ✓ **Commune de Salbris - réaménagement du site de La Vallée : 198 300 € HT**
- ✓ **Isolation salle des Fêtes – Dhuizon : 78 800 € HT**
- ✓ **Création de la CPTS de Sologne : aide forfaitaire de 20 000 € de la Région**
 - **CPTS sur 2 territoires et 18 communes :** Pays de Grande Sologne (11 communes) + PETR Forêt d'Orléans (correspondant aux 7 communes de la communauté de communes Portes de Sologne).
 - **Coordinatrice CPTS Sologne :** Elodie BARET
 - **Demande de Subvention :** 7 200 € correspondant au prorata des praticiens sur le secteur de la Grande Sologne. 23 praticiens sur le Pays / 64 praticiens adhérents à la CPTS Sologne.
- ✓ **SIC Bois Energie – acquisition d'un caisson souffleur pour faciliter les livraisons : 40 200 €**
- ✓ **Cuma Bois Déchiquetage - acquisition d'un tapis de roulement pour faciliter un autre mode de livraison de plaquettes : 46 900 €**
- ✓ **Commune de Vernou-en-Sologne - Isolation ancienne mairie et de l'ancien presbytère : 40 200 € HT**
- ✓ **Réhabilitation du fournil de la boulangerie – La Ferté-Imbault : 37 800 € HT**

3- DISPOSITIF LEADER :

DISPOSITIF 2023-2027 FEADER-LEADER :

Le Président rappelle aux délégués que la candidature du Pays de Grande Sologne est lauréate du dispositif 2023-2027 des fonds FEADER. L'adoption du dispositif Leader sera approuvée en commission permanente régionale le 7 avril prochain. C'est cette date qui rend éligible le début des dépenses pour les prochains dossiers.

La Région a finalement retenu 23 candidatures. L'enveloppe régionale Leader globale est de 21,65 M€. La Région va répartir l'enveloppe entre les 23 GAL retenus et reviendra vers les territoires courant février 2023.

Il nous sera alors demandé d'adapter et d'ajuster les fiches actions du GAL, et la maquette financière afin de correspondre au montant FEADER du GAL. Un retour du plan d'actions revu et de la maquette sera demandé pour la mi-mars.

Il faudra également constituer un nouveau GAL et un nouveau comité de programmation Leader pour ce dispositif 2023-2027 sur le thème « La Sologne, Territoire résilient tourné vers l'avenir » avec des acteurs en lien avec les sujets abordés (économie circulaire, agro-sylvo-pastoralisme, slow tourisme, maintien des services, changement climatique...)

FIN DE PROGRAMMATION LEADER 2014-2022 :

Pour mémoire :

- Date de fin de programmation 2014-2022 = **31 mars 2023.**

Pour programmer un dossier (présentation devant le comité de programmation pour décision d'attribution de subvention), celui-ci doit être complet (y compris les arrêtés de subvention des autres co-financeurs) et instruit par la DDT.

PORTEUR DU PROJET - PROCHAIN COMITE LEADER
Observatoire de l'économie et des territoires : étude attractivité du territoire
Observatoire de l'économie et des territoires : création d'une application numérique et de 25 story maps
Chaumont-sur-Tharonne : valorisation du parc et de l'étang communal
GRAHS : création d'un centre de ressources – achat d'équipement pour accueillir du public dans les nouveaux locaux
CIAS Sologne des étangs : acquisition de 2 vélos électriques adaptés pour mise en tourisme auprès des personnes âgées et à mobilité réduites
CCom Sologne des étangs : Mise en accueil touristique de la Maison du cerf
Vernou en Sologne : acquisition de 8 vélos électriques pour tourisme – gestion communale
Vernou en Sologne : création d'un parcours doux et valorisation touristique de la commune
Villeny : mise en tourisme – création d'un parcours et valorisation touristique de la commune
Ccom Sologne des Rivières - Office de tourisme Sologne : programme animations 2023.
CCom Cœur de Sologne : création d'un village Sologne à l'occasion du Game Fair 2023
Festival itinérant 2023 (2 communes/ CCom Sologne des Rivières) Compagnie Bélouga : Souesmes et Pierrefitte-sur-Sauldre
Maison du braconnage : nouveaux outils scénographiques et de communication
Pays de Grande Sologne : Animation-gestion 2021-2024

DELIBERATION N°2023-04 : LEADER 2014-2022 renouvellement de la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture pour l'animation et la gestion administrative jusqu'à la fin du programme (31-12-2025).

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2023-05 : autorisation au Président de signer tous les documents permettant de mettre en œuvre la prochaine programmation du dispositif Leader 2023-2027 + signature de tous les documents

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

4- ELABORATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTE :

Le Président indique que le Pays a fait appel, sur les conseils de l'ARS, à l'Observatoire de l'Economie et des Territoires pour réaliser le diagnostic de territoire en matière de santé. La convention est en cours de finalisation. Le montant s'élève à 20 000 € pour le syndicat mixte du Pays.

L'ARS subventionne la réalisation du diagnostic santé ainsi que le poste d'animateur de CLS.

Le Président indique que pour l'année 2023, c'est la directrice, Adeline KANENGIESER qui assurera cette fonction dans l'attente d'une évaluation précise de la charge du poste d'animateur CLS. Dans ce cas, l'aide financière accordée s'élève à 12 500 €.

Monsieur Guillaume GIOT, Maire de Neung sur Beuvron, prend la parole et indique qu'il regrette d'apprendre sur les réseaux sociaux le départ du Docteur DINCA, médecin généraliste de Chaumont-sur-Tharonne et d'Yvoy-le-Marron pour Salbris. Il précise que si nous ne faisons pas les choses ensemble au Pays, le CLS ne pourra pas fonctionner.

M. François BARDON, délégué suppléant de Souvigny-en-Sologne précise que le départ du médecin de Chaumont-sur-Tharonne engendre la perte et certainement une fermeture prochaine de la pharmacie de cette commune.

Madame Chantal COUTAUD, 1^{re} adjointe de Salbris, indique que la commune n'a pas sollicité le docteur DINCA et que les rumeurs suffisent.

Madame Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY demande la parole et indique que le docteur DINCA s'occupait de 30 résidents à l'EPHAD d'Yvoy-le-Marron en tant que médecin coordinateur, et que ces personnes n'ont plus de médecin. Guillaume GIOT déplore le même constat à l'EPHAD de Neung-sur-Beuvron, il s'agit de 25 résidents privés de médecins.

Alexandre AVRIL précise qu'il déplore cette situation et que la région Centre Val de Loire est la dernière région métropolitaine de France en densité médicale. Il indique que le docteur DINCA ne sera pas à temps complet à Salbris et assurera des permanences à Chaumont-sur-Tharonne. Il précise que le docteur DINCA n'est toujours pas arrivé à Salbris et qu'il est libre de son installation en raison de son statut de médecin libéral.

Le Président reprend la parole et demande s'il y a d'autres questions concernant l'élaboration du CLS.

Puis, il demande l'autorisation à l'ensemble des élus de solliciter une subvention auprès de l'ARS pour financer à la fois le diagnostic territorial et le poste d'animateur pour l'année 2023.

DELIBERATION N°2023-06 : autorisation au Président de solliciter une subvention pour le financement du poste d'animateur du CLS, 12 500 € pour 2023, ainsi que pour l'élaboration du diagnostic de territoire en matière de santé à hauteur de 16 000 €.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORBALE A L'UNANIMITE

5- DELIBERATIONS DE FONCTIONNEMENT – INFORMATIONS DIVERSES :

- **COOPERATION DECENTRALISEE :** déplacement d'une délégation du Pays au Maroc en octobre dernier aux côtés de la Région Centre Val de Loire pour bilan du projet de tourisme équestre et fin de la programmation du fonds conjoints 2019-2022 (subvention de 50% de la Région CVL). **Pour la prochaine programmation de coopération,** Il a été proposé de poursuivre un partenariat avec le Parc National d'Ifrane sur le développement des filières ovines (mouton de Sologne et mouton de Timahdite), réchauffement climatique et gestion de la forêt, de l'eau, des essences et bien-sûr poursuite du partenariat touristique. Déplacement prévu en 2023 à

Meknès à l'occasion du Salon de l'Agriculture (SIAM - début mai) et accueil d'une délégation marocaine à l'occasion de la Saint Barnabé à La Ferté Beauharnais. L'idée pourrait également être d'échanger « nos races de moutons » et constater comment ces petits troupeaux « expérimentaux » s'acclimatent.

Le Président demande à l'ensemble des délégués l'autorisation de renouveler le partenariat avec la Région Centre Val de Loire et la Région Meknès Fès pour poursuivre le projet de coopération et demande l'autorisation de déposer un dossier de subvention de 3 600 € auprès de la Région à hauteur de 50 % des dépenses estimées pour financer le déplacement.

DELIBERATION N°2023-07 : autorisation au Président de solliciter une subvention auprès du Conseil régional pour le financement du déplacement au Maroc à l'occasion du SIAM.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

- **« PETITES VILLES DE DEMAIN »**, demande de subvention pour le financement du poste mutualisé pour les communes de Salbris, Neung-sur-Beuvron et Lamotte-Beuvron. Le Président informe l'ensemble des délégués que le contrat de la cheffe de projet « Petites Ville de Demain » est reconduit pour une année 2023. Il rappelle à l'ensemble des élus que ce poste est financé à 75 % par l'Etat conformément à la délibération 2022-20 du comité syndical. Les 25% de reste à charge font l'objet d'une contribution spécifique des collectivités concernées par convention financière.

Monsieur Alexandre AVRIL, Maire de Salbris, prend la parole et indique qu'il est très satisfait du recrutement de la chargée de mission Petites Villes Demain et qu'il aimerait pouvoir en disposer plus souvent au bénéfice de Salbris. Il évoque la possibilité de recruter un chargé de mission PVD à l'échelle de Salbris uniquement car l'Etat finance le poste et de sortir de la convention de partenariat et de financement sur le poste de chef de projet de Petites Villes de demain, signé entre La commune de Lamotte-Beuvron, la communauté de communes de la Sologne des Étangs, le Syndicat Mixte du Pays de Grande de Sologne et la commune de Salbris.

Le Président acte pour Salbris et indique que le poste est reconduit pour 2023 à l'échelle du Pays pour les autres communes.

Puis, il demande l'autorisation à l'ensemble des délégués de solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 75% pour le financement 2023 du poste de chef de projet Petites Villes de Demain.

DELIBERATION N°2023-08 : autorisation au Président de solliciter une subvention pour le financement du poste d'animateur du poste de chef de projet « Petite Ville de Demain »

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

- **RESSOURCES HUMAINES : Proposition de renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent « services ressources humaines » de la mairie de Lamotte-Beuvron pour l'année 2023.**

Le Président rappelle aux élus que le syndicat mixte a conventionné depuis 2019 avec la ville de Lamotte-Beuvron pour la gestion des paies de la structure. En 2022, ce service a été facturé 225.99 € au syndicat mixte.

Le Président propose aux élus de renouveler cette convention pour l'année 2023.

DELIBERATION N°2023-09 : Proposition de renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent « services humaines » de la mairie de Lamotte-Beuvron pour l'année 2023.

AVIS DU COMITE SYNDICAL : FAVORABLE A L'UNANIMITE

➤ **PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE :**

RAPPEL : le Président rappelle que l'ensemble des collectivités du Pays sont labellisées « Terre de Jeux – Paris 2024 ». Un diagnostic des équipements a été réalisé en 2021. Fin avril 2022, le mouvement sportif (les clubs) du territoire a été réuni au CRJS de Salbris pour partager le diagnostic et travailler à un projet commun.

Le 3 octobre dernier, le comité syndical a adopté à l'unanimité le projet sportif de territoire, 1^{er} Pays ou PETR de la Région à s'engager dans cette démarche. Le projet est réalisé en partenariat avec le CROS et le CDOS de Loir-et-Cher. Il a pour objectif de favoriser la pratique sportive et de promouvoir le sport bonne santé sur l'ensemble du territoire en lien avec notre CLS.

Un copil sportif élargi s'est tenu le 25 janvier dernier pour travailler sur le **plan d'actions** dès 2023.

Le Président remercie les élus présents dans la salle qui sont investis dans ce projet : Raphaël JOUSSET, Jean-Christophe DUPONT, Laurence LASSUS, Guillaume GIOT, Christian MAUCHIEN, Nicolas DEGUINE, Philippe BENGHEZAL.

Il informe que le Pays regarde s'il est possible de déposer un dossier « A Vos Id » pour financer un RH qui coordonnerait l'ensemble du projet et pour mener des actions expérimentales (exemple : bus sportif qui se déplacerait dans les villages).

RAPPEL du Projet sportif à l'échelle du Pays - 3 AXES :

1. **Augmenter l'attractivité de l'ensemble du territoire en améliorant l'offre d'équipements sportifs :** veiller à un maillage plus équitable du territoire, rénover les équipements.
2. **Favoriser et soutenir l'émergence d'une politique sportive dynamique à l'échelon du Pays :** accompagner et soutenir le mouvement sportif, favoriser la concertation.
3. **Promouvoir l'activité physique et sportive comme élément déterminant de santé :** encourager la pratique sportive chez les plus jeunes, encourager la création d'une offre sportive adaptée à tous les âges.

Il demande à l'assemblée s'il y a des questions, et demande si un élu souhaite accueillir le prochain comité syndical. Guillaume GIOT, Maire de Neung-sur-Beuvron se porte volontaire.

Puis, le Président lève la séance à 19h57 et invite les élus au verre de l'amitié.

Fait à Vernou-en-Sologne, le 9 février 2023

La Secrétaire de séance,



Laurence LASSUS

Le Président,

SYNDICAT MIXTE
DU PAYS DE
GRANDE SOLOGNE
14 avenue de l'Europe
41600 LAMOTTE-BEUVRON

Pascal BIOULAC

POUVOIR

Je soussigné(e), Françoise Duchêne
Délégué(e) au Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne, représentant la
commune, de Villeny,

donne pouvoir à M. Hubert Chevallier
représentant de la commune de Villeny

afin de me représenter à la réunion du comité syndical, le 9.02.....2023
à Verusson-en-Sologne
et prendre part en mon nom aux votes.

Fait à Villeny, le 3.2.2023

(Signature précédée de la mention « bon pour pouvoir »)

Bon pour pouvoir Duchêne



Pays de
Grande Sologne
syndicat mixte

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le

ID : 041-254103245-20230209-PV_CS_09_02_23-AU



POUVOIR

Je soussigné(e) Stephane LEROY

Donne pouvoir à M.BENGHEZAL Philippe

De me représenter à la réunion du conseil syndical du Pays de Grande Sologne

Convoqué pour le 09/02/23

De prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à Selles Saint Denis.....

Le 01 fevrier 2023.....


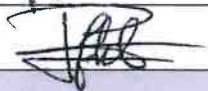



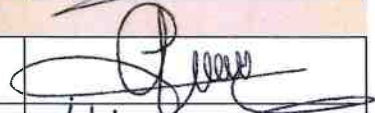
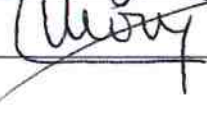
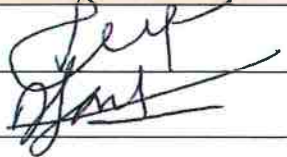
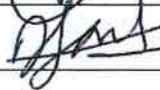


Signature

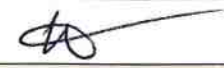






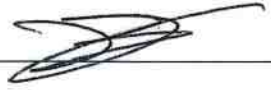
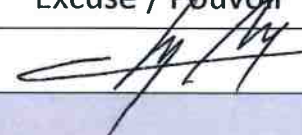
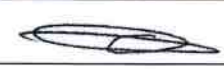

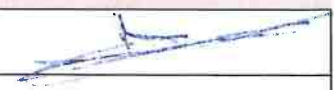
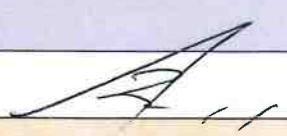

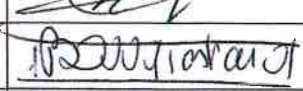
FEUILLE DE PRESENCE

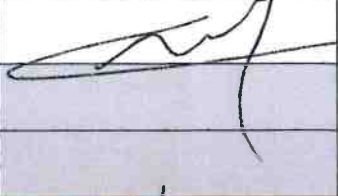
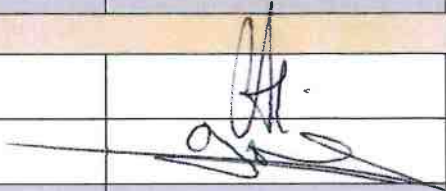
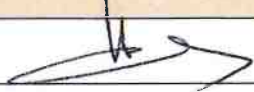
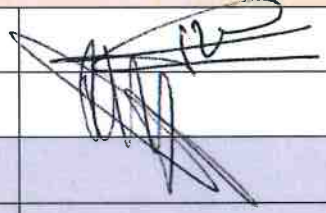
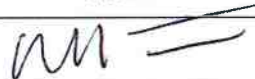
Le jeudi 9 février 2023 à 18 h30 à la Salle des Associations à Vernou-en-Sologne

Sous la présidence de M. Pascal BIOULAC

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES
CHAON		
Titulaires (Maire)	Monsieur Patrick MORIN	
	Monsieur Thierry PFOHL	
Suppléants	Monsieur Paolo DA CUNHA	
	Madame Christiane BRULAIRE	
CHAUMONT/THARONNE		
Titulaires	Monsieur Francis VALTER	
	Monsieur Patrice PAUL	Excusé
Suppléants	Madame Sabine RABOIN	
	Madame Stéphanie PETIT	
DHUIZON		
Titulaires (Maire)	Monsieur Michel BUFFET	
	Madame Evelyne FOUCHER	Excusée
Suppléant(e)s	Monsieur Christian CADART	
	Monsieur Robert GARNIER	
LA FERTE-BEAUHARNAIS		
Titulaires (Maire)	Monsieur Jean Pierre GUEMON	
	Madame Laurence LASSUS	
Suppléants	Monsieur Pierre-Edouard BERG	
	Madame Stéphanie DAVID	
LA FERTE-IMBAULT		
Titulaires (Maire)	Madame Pierrette DUPRÉ	
	Madame Isabelle GASSELIN	
Suppléant(e)s	Madame Vénuzia RESINA	
	Madame Anaïs FERNANDES	
LA MAROLLE-EN-SOLOGNE		
Titulaires (Maire)	Monsieur Eric FASSOT	
	Monsieur Alain MAUPEU	
Suppléants	Madame Martine DESJARDIN	
	Monsieur Alix THILLIER	

LAMOTTE-BEUVRON		Envoyé en préfecture le 22/02/2023
Titulaires	Monsieur Laurent CARNOY	Reçu en préfecture le 22/02/2023
	Madame Élodie SIMON	Publié le 
Suppléant(e)s	<i>Madame Claire DASSE</i>	
	<i>Monsieur François BELLAN</i>	
MARCILLY-EN-GAULT		
Titulaires	Monsieur Sébastien GAY	
	Monsieur Jean-Pierre AMOUREUX	
Suppléants	<i>Madame Aline MOLLER GRASSER</i>	
	<i>Monsieur Régis DEXANT</i>	
MILLANCAY		
Titulaires	Monsieur Pascal LIEUVE	
	Monsieur Thierry PASCAULT	
Suppléants	<i>Madame Annick CHARBONNIER</i>	
	<i>Monsieur Jean-François VOGEL</i>	
MONTRIEUX-EN-SOLOGNE		
Titulaires (Maire)	Monsieur Eric MORAND	
Suppléant(e)s	Monsieur Patrick HIRON	
	<i>Madame Karine PORTIER</i>	
	<i>Monsieur Jean-Michel GRISON</i>	
NEUNG/BEUVRON		
Titulaires (Maire)	Monsieur Guillaume GIOT	
Suppléant(e)s	Monsieur Aymeric BARRE	
	<i>Madame Nathalie CHEVRIER</i>	
	<i>Madame Marielle LELAIT</i>	
NOUAN-LE-FUZELIER		
Titulaires	Madame Yolaine DE BEAUCHESNE	Excusée
Suppléants	Monsieur Gérard CHÉRON	Excusé
	<i>Monsieur Éric GUILLOU</i>	
	<i>Monsieur Pierre BARJOU</i>	
ORCAY		
Titulaire(s)	Monsieur Adrien SABOUREAU	
Suppléant(e)s	Madame Sylviane DEWEILDE	
	<i>Madame Özlem DUMAN</i>	
	<i>Monsieur Patrick HERRERA</i>	

PIERREFITTE/SAULDRE		Envoyé en préfecture le 22/02/2023 Reçu en préfecture le 22/02/2023 Publié le  ID : 041-254103245-20230209-PV_CS_09_02_23-AU	
Titulaires	(Maire)	Madame Bernadette COURRIOUX	
		Monsieur Michel GIRAUDON	
Suppléants		<i>Madame Marie GARREC</i>	
		<i>Madame Amélie LAVINA</i>	
SAINT-VIATRE			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Christian LEONARD	
		Monsieur Jean-Claude CLÉMENT	
Suppléants		<i>Monsieur Alain CHAUVET</i>	
		<i>Monsieur Jean-Louis DUPONT</i>	
SALBRIS			
Titulaires		Monsieur Angel BENITO	Excusé
		Monsieur Raphaël JOUSSET	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pascal SAUVAGET</i>	
		<i>Madame Chantal COUTAUD</i>	<i>C. Coutaud</i>
SELLES-SAINT-DENIS			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Stéphane LEROY	Excusé / Pouvoir
		Monsieur Philippe BENGHEZAL	
Suppléants		<i>Madame Laurence CATHELIN</i>	
		<i>Monsieur Philippe COUPECHOUX</i>	
SOUESMES			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Jean-Michel DEZELU	
		Monsieur Jean-Marie HARRAULT	
Suppléant(e)s		<i>Madame Maryse SENE</i>	
		<i>Monsieur Serge ETIEVE</i>	
SOUVIGNY-EN-SOLOGNE			
Titulaires	(Maire)	Madame Chantal MEERSSCHAUT	
		Monsieur Alexandre DHOMMÉE	Excusé
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Pierre BABIN</i>	
		<i>Monsieur François BARDON</i>	
THEILLAY			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Gérard CHOPIN	
		Madame Joëlle BOUVY-TESTARD	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Julien DUFRAINE</i>	
		<i>Monsieur Bernard PERRIOT</i>	

VEILLEINS			
Titulaires	(Maire)	Madame Ghyslaine DOGNIN	
		Monsieur François d'ESPINAY SAINT LUC	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Jean-Michel MARDON</i>	
		<i>Monsieur Bertrand DE POSSESSE</i>	
VERNOU-EN-SOLOGNE			
Titulaires		Monsieur Nicolas DEGUINE	
		Monsieur Anthony GUICHARD	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Nicolas BORDERIOUX</i>	
		Madame Kathaleen COURCELLES	
VILLENY			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Hubert CHEVALLIER	 Excusée / Pouvoir
		Madame Françoise DUCHÊNE	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Dominique HERPIN</i>	
		<i>Monsieur Richard TROY</i>	
VOUZON			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Christian MAUCHIEN	
		Monsieur Jean-François LAHAYE	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Sébastien LANSIER</i>	
		<i>Monsieur Olivier RICHER</i>	
YVOY-LE-MARRON			
Titulaires	(Maire)	Monsieur Daniel LOMBARDI	Excusé
		Madame Marie-Emmanuelle CHAUVIN de RUFFRAY	
Suppléant(e)s		<i>Monsieur Patrice SCHAEFFLER</i>	Excusé
		<i>Monsieur Olivier BRUNETAUD</i>	

REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Titulaires (Maire de LAMOTTE BEUVRON) (Maire de MENNETOU-SUR-CHER)	Monsieur Pascal BIOULAC	
	Monsieur Christophe THORIN	
Suppléant(e)s	Madame Tania ANDRÉ	
	Madame Virginie VERNERET	
	Madame Élodie PÉAN	
	Madame Angélique DUBÉ	
	Monsieur Bruno HARNOIS	
	Monsieur Guillaume PELTIER	

COMMUNAUTES DE COMMUNES**Sologne des Rivières**

Titulaires (Pdt CCSR / Maire de SALBRIS)	Monsieur Alexandre AVRIL	
	Madame Catherine LUNEAU	
Suppléant(e)s (Maire d'ORCAY)	Madame Christelle DA FONTE	
	Madame Catalina CHAPERON	


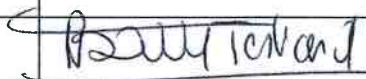
Sologne des Etangs

Titulaires (Maire de MILLANCAY) (Pdt CCSE / Maire de Marcilly-en-Gault)	Monsieur Philippe AGULHON	
	Madame Agnès THIBAUT	Excusée
Suppléant(e)s	Monsieur Dominique GARDY	
	Monsieur Daniel BORYSKO	

Cœur de Sologne

Titulaires (Maire de NOUAN-LE-FUZELIER) Suppléants	Monsieur Patrick LUNET	Excusé
	Monsieur Jean-Christophe DUPONT	Excusé
	Madame Claire SIMONNET	Excusée
	Madame Valérie REGIBIER	

Personnes associé(e)s :

ORGANISMES		
Elues référentes du Conseil Régional	Madame Cécile CAILLOU-ROBERT	Excusée
	Madame Delphine BENASSY	Excusée
Chargée de mission développement territorial du Conseil Régional Directrice de l'espace régional de Loir-et-Cher		
	Madame Carine DELETANG	
PRESSE	<i>La Nouvelle République</i> Monsieur Pascal SALA	
	<i>La République du Centre</i> Madame Laurence FIGERE-TARQUIS	
	<i>La Renaissance</i> Madame Laurence RICHER	
	<i>Le Petit Solognot</i> Madame Frédérique MONNIER	
	<i>Horizon</i>	
	<i>Le Berry Républicain</i> Madame Joëlle BOUVY-TESTARD	
	Pays de Grande Sologne, Directrice	Madame Adeline KANENGIESER